

Arts plastiques

Enseignement optionnel et/ou de spécialité au Lycée Marseilleveyre

Cet enseignement est mutualisé. Il bénéficie les élèves des lycées Marseilleveyre, Honoré Daumier et Périer.

L'enseignement est dispensé par un professeur agrégé.

Au lycée Marseilleveyre en classes de spécialité l'enseignement s'enrichi d'un dispositif partenarial (de co-enseignement (un artiste et un professeur)).

Les programmes de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité sont structurés de manière commune

Autour de :

- 3 groupes de compétences travaillées ;
- 3 champs de questionnements :
 - **champ des questionnements plasticiens**, eux-mêmes structurés autour de 3 groupes de **domaines d'étude** ;
 - **champ des questionnements artistiques interdisciplinaires** ;
 - **champ des questionnements artistiques transversaux**.

Cependant, les parcours de formation de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité ne s'insèrent pas dans les mêmes dispositions réglementaires

- l'enseignement optionnel (3h hebdomadaires) n'engage les élèves à aucune continuité de suivi, il est accessible à tous les niveaux des cycles du lycée et peut être renoncé dans les mêmes conditions ;
- l'enseignement de spécialité forme un ensemble homogène au cycle terminal avec un poids important au baccalauréat, même si le passage de trois spécialités en 1^{RE} à deux spécialités en T^{LE} induit le renoncement de certains élèves ;
- l'enseignement optionnel de 2^{DE} (3h hebdomadaires) doit jouer un rôle spécifique : continuité avec la scolarité obligatoire, irrigation des enseignements optionnel et de spécialité, attractivité de la discipline, accueil et intégration de tous les profils d'élèves ;
- l'enseignement optionnel est cumulable avec celui de spécialité, ce qui induit des enjeux de cohérence et de complémentarité entre ces deux voies.
- L'enseignement des Arts plastiques (optionnel et de spécialité) au lycée Marseilleveyre est dispensé par Mme Del Vecchio professeure agrégée.

Les programmes disposent 3 champs des questionnements structurés de manière commune dans l'enseignement optionnel et dans celui de spécialité

Champs des questionnements :

▪ Plasticiens

▪ Artistiques interdisciplinaires

▪ Artistiques transversaux

Chaque champ de questionnements permet d'aborder des problématiques spécifiques et complémentaires ; celui des questionnements plasticiens est central.

Ces 3 champs ne sont pas d'un poids et d'un volume égaux dans le parcours en arts plastiques de l'élève.

Selon la stratégie pédagogique du professeur, les projets ou les besoins des élèves, les champs des questionnements artistiques interdisciplinaires et transversaux interagissent avec celui des questionnements plasticiens.

Champ des questionnements plasticiens

(au moins 75% du temps annuel disponible en 1^{RE} et en T^{LE}. 85% pour l'enseignement optionnel de 2^{DE})

3 heures en 2^{de}

3 heures en option facultative

4 heures en 1^{ère}

6 heures en Terminale

Champ des questionnements artistiques transversaux

Champ des questionnements artistiques interdisciplinaires

